



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE
WILAYA DE SIDI BEL ABBES
NIF : 000622002316411

N°...../OPGI/DG/2026

Sidi Bel Abbès le

DEUXIEME MISE EN DEMEURE
AVANT RESILIATION

Conformément aux dispositions des articles 90 et 91 de la loi n° : 23/12 du 05/08/2023 définissant les règles générales relatives aux marchés publics, et les articles 149 et 150 du Décret présidentiel n° : 15-247 de la 16/09/2015 portant organisation des marchés et des délégations de service public.

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la Wilaya De Sidi Bel Abbès sis à la cité Rue 05 Blaha Abbès représenté par son Directeur Général.

A L'entreprise de travaux bâtiments SARL STE NEBEBE TRX TCE - représentée par son gérant **Nechneche Brahim** sis à cite Makame El Chahid -164logts-bâtiment k11-SBA retenue pour la Réalisation En TCE+VRD De - Lot N°1 : 60 Logements Promotionnels Aidés (LPA2) A Route De Tenira De La Commune De Sidi Bel Abbès Wilaya De Sidi Bel Abbès, Opération 100 Logements Promotionnels Aidés (LPA2) Et 18 Logements Promotionnels Libres Y/C Locaux Commerciaux a route de tenira de La Commune De Sidi Bel Abbès Wilaya De Sidi Bel Abbès.

- Titulaire du marché approuvé sous le numéro : **01/2025(01/OPGI/2025)** en date du : **28/01/2025**.
- L'ordre de service sous le numéro : **01/2025(01/OPGI/2025)** en date du : **28/01/2025**
- Le délai de réalisation est de : **(18)** mois.
 - Vu les rapports du bureau d'études.
 - Vu les visites répétées sur le chantier.
 - Vu le rythme d'avancement des travaux très lent (taux de travaux : **10%**).
 - Vu le non-respect du calendrier d'exécution des travaux.
 - Vu le manque de main-d'œuvre sur le chantier.
 - Vu le non dépôt des situations mensuelles.
 - Vu le premier mise en demeure publié sur le journal « MEDIA EXPERT » Et « الجزائر » le: **20/10/2025**
 - Vu le PV de carence du bureau d'étude en date du : **28/10/2025**.
 - Vu le Délais est expiré (fin de délais **28/07/2026**)

Par la présente, vous êtes **mis en demeure** de :

- Approvisionner le chantier en moyens matériels et humains nécessaires.
- Travailler en système 3x8 pour rattraper le retard de l'exécution.
- Respecter le calendrier d'exécution des travaux.
- Veiller à soumettre les situations mensuelles.

Un délai de trois (03) jours vous est accordé pour mettre en œuvre ce qui a été mentionné ci-dessus, à compter de la date de réception de la présente mise en demeure.

Le Directeur Général